



## REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Réunion du Samedi 12 Janvier 2019 – 10 h 30**

### PROCES VERBAL

#### **Liste « Vivre à PIERRES » :**

Patrick TESTE, Anne-Marie GALLAS, Carine ROUX, Jean-Louis GALA, Michèle CHÉRAMY, Michel CRETON, Sophie MAROUFI, Maryline RENARD, Frédérique MARTIN, Philippe BUTEAU, Christophe PETIT, Caroline RÉMONT

#### **Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :**

Gérard CRASSIN , Serge RENAULT,

#### **Absents excusés :**

Daniel MORIN, le Maire en raison d'un agenda chargé et de présence aux vœux des communes.  
Martine DORÉ, pouvoir donné à Patrick TESTE  
Clotilde PERCHERON, pouvoir donné à Carine ROUX  
Hélène CAYUELA, pouvoir donné à Gérard CRASSIN  
Christophe BIGNAUT, pouvoir donné à Serge Renault  
Richard GAILLARD

#### **Absents :**

Jean-Marc BODESCOT, Christophe PETIOT, Nicolas LESOUDIER

#### **I/ Election du secrétaire de séance.**

Frédérique Martin est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **II/ Modalités de vente du livre sur les Rues de Pierres**

**Monsieur le premier adjoint** explique que le présent conseil a été réuni ce matin pour permettre à la municipalité de se prononcer sur les modalités d'achat et de vente du Livre « Pierres, d'hier à aujourd'hui » avant le salon du livre du 3 février 2019 salle Maurice Leblond.

Monsieur Teste présente la maquette de l'exemplaire finalisé du livre sur les Rues de Pierres aux membres du conseil. Préalablement envisagé au format A5, il a été revu avec un format plus grand 248 x 168, les textes n'étant pas suffisamment lisibles. Le nouveau format permet de mettre les photos en valeur.

Le coût avec ce format plus important est porté à 9800€ HT pour une impression de 1500 exemplaires, soit un prix de 6€53 HT par livre (6€89 TTC).

Il indique que 1000 exemplaires seraient destinés à la vente et que les 500 restants pourraient être offerts lors des mariages, récompenses, remerciements, cadeaux divers...

Il précise également qu'il faudra modifier l'arrêté constitutif de la régie municipale.

Monsieur Buteau propose que la publicité soit réalisée dans le « Vivre à Pierres ». Monsieur Teste répond que cela est prévu. De même pour une communication importante dans le journal Echo, sur le site de la mairie de Pierres, au salon du livre, sur le panneau lumineux. Des flyers pourraient également être distribués dans les cahiers des élèves de l'école de Pierres.

Monsieur Teste indique que pendant le salon du livre le 3 février, Monsieur Morin et Madame Gallas pourront dédicacer le livre, un emplacement sera réservé à cet effet.

Monsieur Creton demande si un exemplaire du livre sera offert aux élus, ce que répond positivement monsieur Teste qui voit par là une façon de remercier les élus pour leur investissement pour la commune.

Concernant le changement de l'arrêté de régie pour la vente du livre à l'accueil de la mairie, c'est une nécessité réglementaire pour permettre à l'agent d'accueil de la mairie de vendre et donc d'encaisser le paiement.

Concernant la vente lors du salon du livre, Monsieur Crassin, indique que la librairie l'Esperluette prend en charge l'organisation du paiement de l'ensemble des livres vendus lors du salon moyennant une contribution de 18%. Il est proposé de procéder de la même façon que pour les autres auteurs et donc de conventionner avec l'Esperluette, qui reversera alors 82% du montant de la vente des livres et conservera 1€80 par livre vendu.

Monsieur Teste demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce point issu du débat, ce qu'approuve le conseil.

Monsieur Teste fait procéder aux votes.

Les membres du conseil, à l'unanimité, valide l'achat de 1500 exemplaires du livre « Pierres, d'hier à aujourd'hui » pour un montant de 9800€ HT selon le devis de l'éditeur-imprimeur Café Noir, détermine le tarif de vente unitaire du livre à 10€ et autorise le changement de l'arrêté constitutif de régie pour permettre aux régisseurs municipaux de vendre le livre de Pierres pour le compte de la mairie.

Après demande de monsieur Teste d'ajouter, suite à la proposition de monsieur Crassin, la contractualisation avec l'Esperluette pour lui confier l'organisation du paiement du livre lors du salon, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valide cette procédure et contractualisation avec la librairie l'Esperluette.

L'ordre du jour étant achevé, la séance du conseil municipal prend fin à 11h00.